

La Rochelle,



LE MAIRE

Aux membres du Conseil municipal

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la prochaine réunion du Conseil municipal qui se tiendra à l'Hôtel de Ville le :

Lundi 3 octobre 2022 à 18 h

Vous trouverez, ci-joint, l'ordre du jour.

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments dévoués.

Bien à vous

LE MAIRE,

Jean-François FOUNTAINE

Signé par : Monsieur Le Maire
Date : 22/09/2022
Qualité : Le Maire de La Rochelle

Signé électroniquement

Conseil municipal du 3 octobre 2022

- ORDRE DU JOUR -

- Compte-rendu des décisions du Maire exercées par délégation du Conseil municipal
1. BP 2022 – Décision modificative n° 3
 2. Port-Neuf. Stade Rochelais. Acceptation d'une offre de concours de la SAS Stade Rochelais auprès de la Ville de La Rochelle pour l'extension de la tribune présidentielle du stade Marcel Deflandre et convention
 3. Jeunesse. Attribution des compléments de subventions de fonctionnement
 4. Droits de l'Homme. Attribution de subvention
 5. Carré Amelot. Conventions de partenariat saison 2022/2023. Autorisation de signer
 6. Carré Amelot. Règlement intérieur pour les ateliers et stages
 7. Labellisation du Centre Intermondes comme « Ethnopole ». Convention 2022/2025 entre l'association intermondes, l'Etat-Ministère de la Culture, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Rochelle Université et la Ville de La Rochelle. Autorisation de signer
 8. Ressources Humaines. Elections professionnelles 2022. Participation aux frais de campagne des organisations syndicales
 9. Ressources Humaines. Rémunération des animateurs et responsables intervenant sur les temps de vie de l'enfant
 10. Ressources Humaines . Expérimentation L@B de l'Emploi. Recrutement de contrats L@B.
 11. Ressources Humaines. Transformation d'un emploi non permanent de coordinateur de la maison des écritures. Contrat de projet
 12. Servitude de passage au profit d'ENEDIS. Amélioration de la qualité de la desserte et de l'alimentation en électricité. Avenue de Dublin. Parcelle BP 002.

